

Nom	Comité des officiels de Ski nautique Canada (CO)
Genre	Comité des officiels
Relève du:	Conseil de Ski nautique Canada (Conseil de SNC)
But	<p>Le CO est un comité technique de Ski nautique et planche Canada (SNPC) et se rapporte au conseil de SNC.</p> <p>Le but du comité est de diriger, superviser et développer les officiels pour les activités de ski nautique de SNPC.</p> <p>Le conseil de SNC est responsable d'assurer que l'organisation a les officiels qualifiés appropriés pour assurer que les compétitions sont dirigées de manière constante avec les règlements de SNC et les règlements de la Fédération internationale de ski nautique et de planche (FISNP) (quand c'est nécessaire). Le conseil de SNC a inscrit le bénéfice du conseil des officiels comme un groupe d'experts à qui, en retour, on demande de fournir le leadership nécessaire et précieux, les services et les produits constants avec les valeurs de SNPC, le plan annuel d'affaires, le budget approuvé et les politiques.</p>
Tâches et responsabilités	<p>Le comité exécutera les tâches suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agir comme lien entre SNPC et la FISNP concernant les officiels • Nommer les officiels qualifiés de manière appropriée pour les championnats nationaux de SNPC et aider à recruter les officiels pour les championnats régionaux • Soumettre les noms d'officiels qualifiés à la FISNP pour être pris en considération pour les compétitions internationales • Aider à diriger les cliniques des officiels • Fournir les outils aux officiels pour maintenir et améliorer leur niveau • Publier une liste des officiels canadiens • Superviser les "critères de qualification et de classement des officiels " et la procédure de sélection • Réviser et approuver les recommandations pour l'avancement des officiels de niveau 3 / RC • Superviser la soumission annuelle de la procédure du Dossier d'expérience des officiels • Travailler chaque année avec les organisations provinciales sportives pour déterminer où le développement des officiels est nécessaire • Superviser l'examen des règlements du niveau 3 et les réviser régulièrement / au besoin • Nommer les membres du sous-comité d'évaluation des officiels (SCEO) et le superviser tel que décrit dans le mandat du SCEO • Réviser annuellement les ressources des officiels dans waterskicanada.ca • Tenir les officiels au courant des changements aux règlements actuels • Fournir le leadership et la direction pour le système de points de ski nautique en relation avec le comité technique • Fournir un aperçu au conseil de SNC et à SNPC sur le développement des politiques reliées aux programmes des officiels de SNC. • Réviser et faire des recommandations pour réviser le mandat. <p>Les membres du comité doivent:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assister aux réunions • Arriver préparés aux réunions • Se comporter respectueusement <p>Tâches du président:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir l'ordre du jour pour les réunions du comité en consultation avec les membres du comité • Présider la réunion et assurer que le comité fait des recommandations dans son mandat et les politiques et les plans de SNPC • Représente le comité au conseil de SNC • Demeure informé sur les politiques organisationnelles pertinentes • S'assure que les membres du comité sont informés de tous les sujets importants

Composition	<p>Le comité sera composé de 7 à 9 membres incluant le président</p> <p>Les membres du comité seront nommés par le conseil de SNC.</p> <p>Les membres permanents du comité sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le président du conseil de SNC • La CD de SNPC ou son remplaçant (ex officio) <p>Le président a l'autorité pour inviter des personnes non votantes à assister aux réunions du comité et consulter le CO.</p>
Quorum	Un quorum pour une réunion du comité sera la majorité simple.
Poste de président du comité	<ul style="list-style-type: none"> • La place de président est nommée par le comité et doit être ratifiée par le conseil de SNC • La place de président sera nommée tous les deux ans à l'automne (mandat de 2 ans– maximum de 3 mandats consécutifs) • Le président du comité ne vote pas, mais peut voter en cas d'égalité
Terme du comité	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les membres du comité serviront des mandats de deux ans
Réunions	<ul style="list-style-type: none"> • Idéalement le comité se réunira en personne au moins une fois par année et peut se réunir plus souvent au besoin par téléconférence. • Le comité s'efforcera de rencontrer ses constituants chaque année aux championnats nationaux de ski nautique. • Les réunions du comité seront convoquées par le président ou le conseil de SNC. • Les dépenses des réunions font parties du budget du comité.
Conflit d'intérêt	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque membre du comité devra remplir une déclaration de conflits d'intérêt quand il est nommé dans le comité • Un formulaire de déclaration de conflit d'intérêt sera révisé et mis à jour à chaque réunion comme meilleure pratique pour assurer une prise de décision efficace et transparente
Autorité	<ul style="list-style-type: none"> • Le comité a l'autorité pour nommer la place de président. • Le comité n'a pas l'autorité pour retirer un membre du comité, mais peut demander au comité de ski nautique de le faire.
Rapports	<ul style="list-style-type: none"> • Le comité remet des rapports au conseil de SNC • Le comité fera un procès-verbal de toutes les réunions et fournira ces procès-verbaux après chaque réunion • Le comité fournira des rapports aux réunions du conseil de SNC et aux réunions publiques; et au besoin / demandés par le conseil et / ou SNPC.
Veto de SNPC	<p>Malgré l'autorité du conseil de SNC pour superviser le sport, SNPC conserve un veto sur ces sujets si, selon SNPC:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ils présentent un risque de sécurité inacceptable • Ils menacent l'image et la réputation de SNPC ou du sport, ou • Ils imposent des frais financiers qui n'ont pas été prévus dans les budgets approuvés du conseil. <p>Ce pouvoir de veto ne sera exercé que dans des circonstances et d'une manière raisonnable.</p>
Budget	Le budget du comité sera approuvé par le conseil de SNC
Approbation et révision	Ce mandat a été approuvé par le conseil de SNC le 20 août 2020. Ce document sera révisé chaque année par le comité et le conseil et sera mis à jour par le conseil au besoin.



Reconnaissance

Moi, _____, reconnais par la présente que je comprends, accepte et respecterai les renseignements contenus dans le mandat du comité des officiels de ski nautique.

Nom (EN LETRES IMPRIMÉES): _____

Signature: _____

Date: _____



Comité des officiels de ski nautique
Mandat